

Compte-rendu du Conseil Municipal du 13 mai 2024

Présents : C. Beton, G. Bertola-Boudinaud, C. Jacobs, L.Glad, JM. Pouillon, P. Bonnaire, M.Rival, J. Gallin-Martel, I. Groussol, C. Sondaz, G.Bagci, M.P Mermet, J.P. Rukundo, N. Paccini, C. Souak, D. Rahis, B. Belony, N. Yvrard, JP Mailles, S. Andriot.

Excusés : X. Francisco, M.Vuong (pouvoir à G. Bertola Boudinaud), A. Talbot (pouvoir à N. Yvrard),

Secrétaire de séance : G. Bagci.

Dénomination de la bibliothèque - Le nom proposé est celui de Michèle FOULETIER, 1^{ère} bibliothécaire de la commune. (Unanimité)

Subventions aux associations de la commune : La commission a travaillé à partir des critères définis précédemment. Proposition des montants suivants : ACCA : 200 ; Alep Arts et Culture : 520 ; Alep Plein Air : 570 ; Alep Yoga : 100 ; Amicale des Sapeurs-Pompiers : 760 ; Amis de la Bibliothèque : 300 ; Association Pour le Protection de l'Eglise de Vermelle : 500 ; Basket Club : 2630 ; Groupe des retraités sportifs de Nivolas : 100 ; Coopérative scolaire : 75 ; Club Sportif Nivolaisien : 2920 ; Don du sang : 150 ; Espoir Gymnique Nivolas : 2190 ; FNACA : 150 ; Gym Adulte Nivolas : 180 ; Hatha Yoga Energie : 100 ; Jardins des Ravineaux : 150 ; Judo Club : 2340 ; Nivolas Cyclo : 160 ; Pétanque Club Loisirs : 100 ; Play it Radio : 200 ; Chorale en Plein Chœur : 160 ; Sou des Ecoles de Boussieu : 1000 ; Sou des Ecoles de Nivolas-Vermelle : 2300 ; Tennis-Club : 900 ; Sol Y d'Air : 150. Au total : 18 905€ contre 18 115€ en 2023. (Unanimité).

Subventions aux associations extérieures à la commune : EFMA Bourgoin-Jallieu, Chambre des Métiers : 200 ; Association des familles et bénévoles de l'EHPAD de la Barre St Jean de Bournay : 50 ; Comité d'Animation de l'EHPAD de Morestel : 50 ; Association des Familles et Amis des résidents de Delphine Neyret AFAR : 100 ; AFSI : 250 ; Locomotive (Enfants atteints de leucémie) : 100 ; SEVE service d'accompagnement véhiculé : 500 ; Secours Populaire Français : 150 ; Les Resto du cœur : 350 ; Soleil de Clown : 100 ; UDAI (Adhésion) : 46 ; DDEN : 30. Au total 1926€. (Unanimité)

Marché public pour la prestation traiteur des repas de la cantine : il est proposé de passer un marché public pour la prestation traiteur des repas de cantine scolaire et du centre de loisirs. Il est proposé de contractualiser pour une période de 3 ans (1 an renouvelable 2 fois), afin d'obtenir un tarif convenable et une prestation basée sur une convention durable. Le traiteur aura les obligations de la Loi Egalim (Bio, circuits courts...). Il sera demandé que la prestation se fasse en liaison chaude (par intérêt qualitatif). La consultation du marché public se déroulera de mi-mai à mi-juin, le Conseil Municipal retiendra la meilleure candidature et la prestation débutera en septembre 2024. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement de la consultation d'entreprises. (un élu ne prend pas part au vote, 21 pour)

Convention DPO CAPI : la convention triennale étant arrivée à son terme au 31/12/23, une nouvelle convention est proposée par la CAPI pour la mise à disposition du DPO (délégué à la protection des données - RGPD) dans le cadre de la mutualisation. La prestation comprend l'intervention de la DPO (7 jours) et d'une société spécialisée, les frais de déplacements et un logiciel spécialisé de gestion RGPD. Le tarif annuel est ajusté à la strate de chaque commune en fonction du nombre d'habitants, avec 2 phases d'interventions : phase 1 (déploiement et mise en conformité) et phase 2 (suivi de conformité). Phase 1 (2464 €/an), phase 2 (2086 € / an), logiciel RGPD 417.60 €/an. Il est proposé d'autoriser M. le Maire à signer la convention DPO mutualisé avec la CAPI. (Unanimité)

Olympiades intercommunales du 24 mai dans le cadre du PEDT : Deux élus sont désignés pour assurer le contrôle aux entrées de 9h à 10h (L. Glad, C. Sondaz) et deux de 15h à 16h (C. Jacobs, N. Paccini)

Ramassage de printemps des lycéens : Une trentaine d'élèves du Lycée St Marc ont participé.

Déclarations préalables :

Cédric Belfin : Parcelle AB 590 en zone Ub au PLU, pour installation de panneaux photovoltaïques, 61 Allée des Altéas.

Oxeo : Parcelle AD 659, en zone Ui au PLU, pour installation de panneaux photovoltaïques, 2053 RD 1085.

Jérôme Rostaing : Parcelle AH 522, en zone Ua au PLU, violet BC1 au PPR, pour installations de panneaux photovoltaïques 28 rue de l'Hôtel de Ville.

Pierre-Baptiste Bocard : Parcelle AC 408, en zone Ub au PLU, bleu Bg1 au PPR, pour mise en place d'une véranda de 14m², 669, rue des Platières

Ebu-Ekioui Kandemir : Parcelle AE 719, pour l'installation d'une clôture, 42 Impasse des Acacias.

Jean-Philippe Cazeaux : parcelle AB 55 en zone Ub au PLU, Bleu Bg1 Bv au PPR, Pour installation de panneaux photovoltaïques, 35 sentier des Pervenches.

Ingrid Rehamine : parcelle AD 350, en zone Ub au PLU, pour remplacement d'une fenêtre existante par une baie vitrée, 204, Allée de Montcizet.

Léna Aubert : parcelle AB 729, en zone Ub au PLU, Bleu Bi' au PPR, pour installation d'un abri de jardin, 246, Avenue de Ruffieu.

Yusuf Alpkaya : parcelle AD 482 en zone Ub au PLU, pour création d'un accès et changement de clôture, 2216 RD 1085.

Damien Logefay : parcelle AE 721, en zone Ub au PLU, pour installation de panneaux photovoltaïques, 56, chemin des Renardières.

Steven Rivière : Parcelle AD 417, en zone Ub au PLU, pour installation d'un abri de jardin, 200, Allée de Montcizet.

Permis de construire :

Jordan Merle : Parcelle AB 1040, en zone Ub au PLU, pour construction de deux maisons individuelles, 76 Impasse des Lilas.